



Assurance décès+crédit+arrêts maladie d une personne dcd

Par **mymilie**, le **15/09/2012** à **19:12**

Bonjour,

J'aurai souhaité avoir un petit renseignement.

Ma maman est décédée au mois de juin de cette année.

Je suis sa fille unique.

J'ai donc tout à m'occuper, les papiers, les factures....

Elle avait souscrit en Mai 2011, un crédit à sa banque, dont il resterait à devoir 3000€.

Elle avait souscrit l'assurance décès.

Cette assurance m'a demandé une attestation de son employeur indiquant tous ses arrêts maladie depuis 2006 jusqu'à 2011.

Ont -ils le droit de me demander cela?

Je leur ai fournit.

Si jamais l'assurance ne voulait pas prendre en charge le crédit, aurais je un recours, car sa maladie a été décelé seulement en décembre 2011? Elle n'était absolument pas malade, à la date de la signature de son prêt.

Merci par avance à ceux qui auront pris le temps de me répondre.

Bonne soirée

Emilie

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **19:13**

Bonjour

Relisez d'abord le contrat d'assurance vie de votre maman avant d'envoyer une attestation de l'employeur pour les arrêts maladie qu'aurait eu votre maman. Voyez si il y a une clause qui indique que l'assurée ne devra pas cacher une maladie au moment de la signature.

L'assureur avait demander la remise d'une attestation de médecin au moment de la signature du contrat, indiquant que l'assurée n'avait aucune maladie grave?

Ce n'est pas normal que l'assureur vous réclame cette attestation de l'employeur.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2012** à **06:38**

Bonjour,

Ce n'est pas si anormal que ça puisque, en matière d'assurances, la prescription est de 2 ans et l'assureur veut savoir si la personne qui a souscrit ce crédit a, ou non, caché une affection dont elle était atteinte AVANT la signature du contrat. Donc oui, relire attentivement le contrat de souscription du crédit ET le contrat d'assurances qui lui était rattaché.